

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 mars 2022**

CP2022\_03\_18  
id. 6306

*Le 22 mars 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIERES)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

**DÉLIBÉRATION**

**RÉNOVATION DE LA FAÇADE, DU MUR DE CLÔTURE  
ET DES LOGES DU CENTRE UNIVERSITAIRE  
LANCEMENT D'UNE OPÉRATION**

---

Le Département de Tarn et Garonne souhaite réhabiliter la façade principale du centre universitaire de Montauban, ainsi que le mur d'enceinte et les deux pavillons de loge, qui donnent sur le boulevard Montauriol.

En effet, il a été découvert des infiltrations sur cette façade qui nécessitent sans attendre une rénovation complète afin de préserver l'intégrité du bâtiment.

Le programme de travaux, détaillé en annexe, comprendra notamment :

- la rénovation de la façade du pavillon de l'éducation donnant sur le boulevard Montauriol,
- la rénovation du mur de clôture du boulevard Montauriol, sur le linéaire situé entre les deux loges et la portion de mur à l'angle du boulevard Hubert Gouze ; cette rénovation portera sur les deux faces du mur, ainsi que des ouvrages de serrurerie,
- la rénovation du clos et couvert des deux loges annexes accolées à ce mur (y compris leurs toitures avec désamiantage et réfection, ainsi que les façades et les menuiseries extérieures).

Le montant total prévisionnel de cette opération, tel que détaillé en annexe, est arrêté à la somme de 411 440 € HT toutes dépenses confondues, valeur janvier 2022.

Il est proposé de confier la réalisation de cette opération à un mandataire en application des dispositions des articles L.2422-6 et suivants du code de la commande publique relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée. L'estimation de cette mission est de 9 000 € HT.

Les conventions de mandat étant soumises aux règles de la commande publique, le mandataire sera donc choisi aux termes d'une procédure conforme au guide interne de la commande publique de la collectivité.

Le mandataire ainsi désigné sera chargé de procéder à toutes les études et les consultations nécessaires à la réalisation de ce projet, au nom et pour le compte de la collectivité mandante, sur la base du programme détaillé en annexe.

Le mandataire devra en outre respecter l'enveloppe financière définie par la collectivité.

Une autorisation de programme a été adoptée lors de la séance du 14 février 2022 relative au budget primitif départemental avec une ratification de 250 000 € de crédits de paiements en 2022 pour permettre le lancement de cette opération.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2422-6 et suivants,

Considérant les infiltrations sur une des façade du centre universitaire et de ce fait la nécessité d'y accomplir des travaux de rénovation,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées le lancement de la nouvelle opération de rénovation au centre universitaire dont l'enveloppe financière, les modalités d'organisation sous mandat de maîtrise d'ouvrage et le programme de l'opération sont définis ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL